

Commune de Sainte Lucie de Tallano
Conseil Municipal- Séance du 12 juillet 2022
Délibération N° 2022-CM-071205

2022 N°2022071205

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE LUCIE DE
TALLANO

Nombre de membres	10
En exercice	10
Qui ont pris part à la délibération :	9

Date de la convocation : 5 juillet 2022

Date d'affichage : 12 juillet 2022

Objet de la délibération : suppression du poste d'adjoint technique affecté à la voirie communale

Séance du 12 juillet 2022
L'an deux mille vingt deux
Et le cinq du mois de juillet

à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Lucie de Tallano, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jules BARTOLI.

Etaient présents : Monsieur BARTOLI Jules
Monsieur PIAZZA François
Madame RICCI Alphonsine
Monsieur STROMBONI Marc
Monsieur PEDINIELLI Julien
Monsieur RENUCCI Roch
Monsieur PEDINIELLI Jean-Marie

Etaient absents : Madame PIAZZA Pauline

Ont donné pouvoir : Monsieur OCCHIMINUTI Jean-Baptiste à Julien PEDINIELLI
Monsieur CESARI Paul-Noël à François PIAZZA

Mme Alphonsine RICCI a été nommée secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal que,

Vu l'avis du comité Technique en date du 21 avril 2022, rendu suite au rapport de la commune transmis le 15 mars 2022,

Vu la vacance du poste depuis le 13 avril 2022,

Vu l'évolution des besoins, ne justifiant plus le maintien de cet emploi dans les effectifs,

Il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2^e classe, emploi à temps complet et de modifier en ce sens le tableau des effectifs.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer

**Le Conseil Municipal
Où cet exposé
Et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

Approuve l'exposé du Maire dans toute sa teneur.

Dit que le poste d'adjoint technique principal 2^e classe est supprimé et que le tableau des effectifs ainsi que le budget seront modifiés en ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jules BARTOLI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération conformément aux dispositions de la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de SARTENE
Le _____ et publication du _____